

AgriGenève info

S
o
m
m
a
i
r
e

➤ 2

A vos agendas!

Les brèves

➤ 3

Ça vous intéresse :

Métiers de la terre

➤ 4

Brunch du 1^{er} août

➤ 5

Cadastre du bruit

➤ 6

Projet chaudière à paille

Annonces

➤ 7

Personnel

Edito

LES ENJEUX DE LA RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT)

Les objectifs de simplification de la révision partielle de la LAT sont louables car plusieurs assouplissements de la loi sont prévus en vue de faciliter son application.

On notera certaines modifications prévues qui pourraient intéresser valablement des exploitations genevoises.

Premièrement, la construction d'installations de production d'énergie (Biogaz, chaufferie à paille) pourra être autorisée et considérée conforme à la zone agricole.

Il faudra cependant que la masse des substrats utilisés provienne principalement de la production agricole.

Deuxièmement, des assouplissements sont prévus quant à l'utilisation de bâtiments existants.

Ce sera notamment le cas pour des bâtiments isolés qui pourront être utilisés pour la garde d'animaux à titre de loisir. A Genève, où la pratique de l'équitation est intense, cette mesure n'en sera que plus utile.

L'autre assouplissement concerne la réglementation concernant la réaffectation de bâtiments d'habitation agricoles à des fins non agricoles. La limite supérieure fixée de 100 m² sera supprimée. De plus, le pourcentage d'agrandissement pour les surfaces utiles secondaires à l'intérieur du volume bâti existant de bâtiments habités sera complètement supprimé. Cette adaptation de la loi correspond à une demande clairement formulée par les membres d'AgriGenève.

En dernier lieu, la révision partielle traite des assouplissements prévu en matière de facilitation des activités accessoires non agricoles. On peut regretter cependant la faiblesse des améliorations qui seront offertes et la manie tatillonne des administrations fédérales à rendre compliqué tout ce qu'elles entreprennent au nom d'une soit disant simplification.

Dans l'attente d'un chantier visant à la révision totale de la LAT qui prendra de nombreuses années d'intense activité parlementaire, il serait cependant hypocrite de ne pas saluer la prochaine mise en application de cette révision partielle de la LAT.

François Haldemann

A vos agendas

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu - Horaire</i>
15 juillet	Fête de la tomate	Union maraîchère de Genève - Carouge
1 ^{er} août	Brunch du 1 ^{er} août	Voir en page 4
1-2 et 3 septembre	Vogue de Carouge	Carouge

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille, tél. 022 939 03 10

Les brèves

APPEL A NOS MEMBRES !

La campagne d'image de l'USP sous le slogan "**Proches de vous. Les paysans suisses**" a été un succès total ! Elle a suscité de nombreuses réactions positives émanant de divers milieux. Pour des raisons financières, la durée de la campagne d'affichage sur les panneaux officiels de notre pays est limitée. Toutefois, il existe un potentiel important dans les exploitations agricoles qui peuvent accueillir des affiches toute l'année. Nous encourageons les personnes intéressées à venir chercher des affiches (format 70X100) à AgriGenève où nous les tenons gratuitement à leur disposition.

ELEVAGE ET GARDE DU CHEVAL : UN CLASSEUR DE REFERENCE

Très attendu, le classeur « Elevage et garde du cheval » sort de presse. Ce document de référence, unique en Suisse, a été conçu en étroite collaboration avec le Haras national. Plus de 150 fiches techniques claires, succinctes et largement illustrées traitent toutes les thématiques liées à la garde et à l'élevage du cheval. Ce classeur est édité et diffusé par AGRIDEA, centrale de vulgarisation basée à Lausanne (anciennement SRVA).

Le classeur est en vente au prix de 90.- chez :

AGRIDEA, Madame Astrid Maillard, Av. des Jordils 1 - CP 128 – 1000 Lausanne 6

Tél : 021 619 44 23, fax : 021 617 02 61, astrid.maillard@agridea.ch;
www.agridea.ch

GENEVE REGION – TERRE AVENIR, UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE PROMOTION

Le 23 mai dernier, la nouvelle campagne de promotion du label "Genève Région - Terre Avenir" - conception Roger Pfund - a été lancée chez le maraîcher Patrice Brestaz en présence du Conseiller d'Etat en charge du département du territoire, M. Robert Cramer.

La présentation de ces nouveaux visuels a été l'occasion de faire le bilan de deux ans d'existence du label. Tout d'abord, il est bon de rappeler que "GENEVE REGION - TERRE AVENIR" est le premier et unique label en Suisse à fédérer sous une même bannière, tout à la fois les milieux agricoles et la grande distribution ainsi que les associations de défense des consommateurs et les syndicats. De plus, ce label permet de concrétiser les relations commerciales transfrontalières, puisque, non seulement, des agriculteurs de la région française participent au label, mais il sera bientôt distribué en France voisine !

Les valeurs véhiculées par la marque de garantie "GENEVE REGION - TERRE AVENIR", qui sont, rappelons-le, **la proximité, la traçabilité, l'équité et la qualité**, seront donc diffusées dans le bassin franco-genevois. Quoi de plus encourageant pour un label qui trouve son ancrage législatif dans la nouvelle loi la promotion de l'agriculture, qui s'inscrit dans les principes du développement durable. En effet, "penser globalement, agir localement", devise habituelle du développement durable, convient aussi parfaitement à ce label, puissant vecteur de l'agriculture de proximité et donc de la souveraineté alimentaire.

vb

TOUT PAYS A DROIT A SON AGRICULTURE

Le 28 juin dernier, l'Union Suisse des paysans a organisé une conférence de presse intitulée « OMC – des associations paysannes du monde entier se défendent ». Cette manifestation a eu la chance de pouvoir bénéficier du cadre magnifique de la ferme de MM. Baumgartner à Genthod que nous remercions pour leur accueil.

Le 29 juin commencera une nouvelle conférence ministérielle de l'OMC, qui est censée faire avancer décisivement le cycle de Doha. Le dossier agraire contient une proposition qui représente une menace existentielle pour la production agricole dans nombre de pays. Pour illustrer ce propos, M. Jacques Bourgeois, Directeur de l'USP, prend comme exemple l'exploitation des frères Baumgartner. Si la proposition du G20 s'impose, ces derniers, qui gèrent avec 90ha une très grande exploitation pour la Suisse, perdront plus d'un tiers de leurs recettes de vente. Si on considère que nos exploitations ne comptent en moyenne que 20ha, il est d'autant plus évident que les prescriptions de l'OMC auront un impact considérable sur chacune des 65'000 exploitations agricoles existant encore en Suisse.

Cette conférence de presse fut donc l'occasion de rappeler que les associations d'agriculteurs de 53 pays ont élaboré une déclaration conjointe dans laquelle elles revendiquent le droit de chaque pays à une agriculture autonome et à la production de denrées alimentaires pour l'approvisionnement de sa population. Et Rudolf Schwabzböck, Président du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne COPA, de déclarer que « nous sommes prêts à ouvrir davantage nos frontières et à donner aux pays pauvres en développement l'accès à nos marchés. Mais nous voulons un résultat équitable qui permette également un avenir à notre agriculture, et préserve la souveraineté alimentaire de chaque pays et ses exigences envers les produits alimentaires ».

Affaire à suivre...

v.b.

ÇA VOUS INTERESSE

MÉTIERS DE LA TERRE... PRETS A TRANSMETTRE VOTRE PASSION ?

Magali et Serge (prénoms fictifs) sont sortis de l'école depuis une année et souhaitent entrer en apprentissage dans l'horticulture. Seulement, malgré toute leur motivation et leur intérêt, ils n'ont pas encore trouvé un patron pour la rentrée scolaire. Ils ne se découragent pas pour autant et cherchent encore à faire des stages...

Afin de leur donner une chance ainsi qu'à d'autres jeunes qui souhaitent explorer ou s'expérimenter aux métiers de la terre, seriez-vous prêts à proposer une place de stage et ainsi une occasion de transmettre votre amour du métier pour les domaines tels que:

Maraîchage, paysagisme, floriculture, arboriculture, herbiculture, viticulture, paysannerie, élevage d'animaux, vente au marché, etc.

Pour plus d'information contactez:

Madame Julia Amici ¹,	022 327 70 28
Monsieur Claude Mudry ²	079 365 76 10

¹ Conseillère en insertion à **Tremplin-Jeunes**. Tremplin-Jeunes est une structure appartenant à l'OFPC (Office pour l'orientation, la Formation Professionnelle et Continue) et qui a pour mission d'aider à l'orientation et l'insertion, des jeunes entre 15 et 20 ans en rupture scolaire et professionnelle

¹ **Monsieur Mudry** est un responsable de la coopérative des Jardins de Cocagne

LE BRUNCH DU 1^{ER} AOÛT COMME LIEU DE RENCONTRE ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS



A l'heure où PA 2011 mijote sur les fourneaux du Parlement, n'est pas l'occasion de parler production agricole au consommateur ? C'est le choix de six familles ou groupements agricoles qui ont choisi de profiter du 1^{er} août pour inviter le grand public sur leur exploitation. Et pourquoi pas un brin de causerie sur l'agriculture de proximité autour d'une tartine à la confiture de fraises ?

AgriGenève souhaite encourager les exploitants à profiter du 1^{er} août et de ce moment privilégié qu'est le brunch à la ferme pour partager avec leurs hôtes sur la thématique agricole. Grâce à la loi sur la Promotion de l'agriculture, chaque organisateur s'engageant à proposer en priorité des produits de sa ferme ou du canton de Genève et à promouvoir l'agriculture par le biais d'activités et de diffusion d'information recevra un dédommagement de 500 francs.

Et si vous souhaitez passer le 1^{er} août 2006 à la ferme, réservez dès à présent, car lorsqu'il s'agit de produits du terroir, les places sont vite prises ! A Genève, cinq brunchs vous sont proposés cette année (contre trois en 2005) :

LES ADRESSES DU BRUNCH DU 1^{ER} AOÛT

Famille **CHOLLET** Thérèse et Jean-Jacques

Route de Gy 85
1251 Gy
022 759 15 92
accueil: 500 personnes
jjchollet@hotmail.com

Monsieur **JAQUET** Marc

Route des Carres 17
1252 Meinier
022 750 15 22 ou 079 291 44 65
accueil: 500 personnes
marc-jaquet@bluewin.ch

Les paysannes de **Perly-Certoux**

RUMLEY Claire-Lise et William
Chemin des Catons 5
1258 Perly-Certoux
022 771 14 80 ou 079 782 56 10
accueil: 100 personnes

Madame **MEYLAN** Sarah

Route de Vandoeuvres 13
1223 Cologny
022 736 80 34 ou 076 396 80 34
accueil: 75 personnes
sarahmeylan@hotmail.com

Monsieur **TOURNIER** Maurice

Route des Lolliets
1286 Soral
022 755 64 83 ou 079 775 05 15
accueil: 50 personnes

Une exigence fédérale découlant de l'Ordonnance pour la Protection contre le Bruit (OPB) oblige les cantons à instaurer des degrés de sensibilité (DS) au bruit sur l'ensemble du territoire.

Ces DS sont définis dans quatre catégories I, II, III et IV. Concernant les villages notamment en zone 4B, il avait été décidé, lors d'une première procédure d'enquête publique, de leur attribuer un DS III (zone comprenant des entreprises moyennement bruyantes, notamment les zones d'habitation et d'artisanat ainsi que les zones agricoles).

Suite à un recours, toutes les procédures ont été annulées. Actuellement, les nouvelles procédures attribuent des DS II (zones ne comprenant pas d'entreprises bruyantes, notamment les zones d'habitation et les zones de bâtiments et d'installations publiques) aux villages.

Les agriculteurs ayant leur centre d'exploitation dans une zone au DS II pourraient pâtir d'éventuelles mesures destinées à diminuer le bruit.

Actuellement les communes suivantes sont en procédure :

Commune	Étape de la procédure	Dates
Aire-la-Ville	Enquête publique	du 07.06 au 06.07.06
Anières	Enquête publique	du 09.06 au 08.07.06
Avully	Opposition	du 09.06 au 08.07.06
Avusy	Enquête publique	du 12.06 au 11.07.06
Bardonnex	Opposition	du 07.06 au 06.07.06
Collex-Bossy	Enquête publique	du 02.06 au 01.07.06
Hermance	Enquête publique	du 02.06 au 01.07.06
Perly-Certoux	Opposition	du 16.06 au 15.07.06

Procédure d'adoption de ces plans d'attribution des degrés de sensibilité au bruit :

1. Enquête publique

Le Département du territoire engage une enquête publique par voie de publication dans la Feuille d'Avis Officielle et d'affichage dans les communes. Pendant la durée de l'enquête, chacun peut prendre connaissance du projet à la mairie ou au département et adresser à ce dernier ses observations par écrit.

2. Préavis communal

A l'issue de l'enquête, le département transmet les observations aux communes. Les autorités municipales doivent communiquer leur préavis dans un délai de 45 jours dès réception des observations. Ce préavis est adopté par le Conseil municipal sous forme de délibération. Le département examine si des modifications doivent être apportées au projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit pour tenir compte des observations recueillies et du préavis communal.

3. Opposition

Le projet fait alors à nouveau l'objet d'une publication dans la FAO et d'affichage dans les communes. Pendant un délai de 30 jours, quiconque est atteint par le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit et a un intérêt digne de protection à ce qu'il soit modifié peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

4. Adoption par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat statue sur les oppositions, le cas échéant modifie le projet et adopte ensuite le plan.

5. Recours

La décision du Conseil d'Etat est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif

Pour des informations complémentaires : François Erard ou Martine Roset

Nouvelles du projet de chaudière à paille de Meyrin

Ce projet est intéressant, mais est-il réalisable ?

L'étude de faisabilité réalisée par le bureau Bonnard et Gardel (BG) a été bouclée et a montré que la réalisation d'une chaudière à paille est dès lors possible à Meyrin ; le prix du kwh chaleur produit calculé avec un prix de la paille intéressant pour l'agriculteur est comparable au prix du même kwh produit avec un coût du mazout à -.80 ct/l. Le combustible concurrent de la paille est désormais le bois-énergie ! Dans l'exemple de Meyrin, la chaudière à paille de 3 MW permettrait d'économiser 1200 à 1500 t CO2 par an par rapport à un chauffage au fioul !

Les résultats de l'enquête que nous avons menée quant à la disponibilité de la paille dans la région, montrent que les quantités nécessaires sont presque atteintes : il ne manque que quelques dizaines d'ha de blé où l'on peut récolter de la « paille-énergie ».

Franchissement pas à pas de diverses étapes

La Commune de Meyrin a manifesté un vif intérêt, et montre que ce projet lui tient à cœur.

Une demande de soutien financier a été formulée auprès de la Fondation Centime Climatique : la réponse de cet organisme est positive puisque le projet est potentiellement admissible.

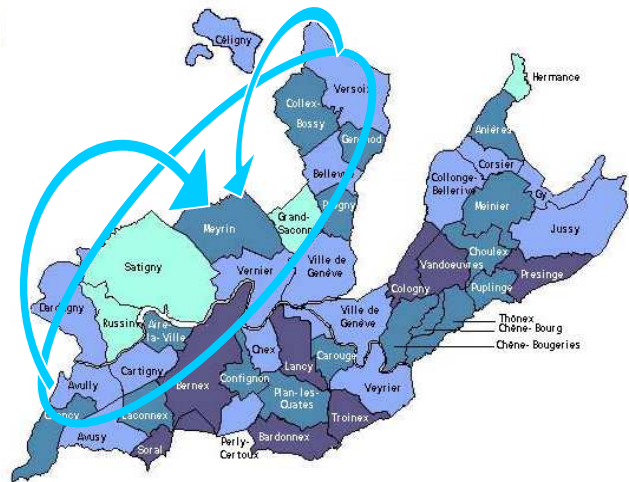
Une visite de la chaudière à paille mise en service l'hiver passé à Salives près de Dijon a été une étape très instructive : un agriculteur exploitant 570 ha de cultures, est responsable tout seul du montage d'un tel projet. Il nous a fait visiter sa chaudière en fonctionnement. Malgré le fait que cela ne soit que la première saison de chauffe, le temps d'arrêt des installations n'a totalisé que cinq jours durant l'hiver passé !

Suite des opérations

La décision définitive devrait intervenir à la fin de 2006 et l'on parle d'ouvrir les chantiers en 2007 déjà.

Une partie du projet s'articule autour de la logistique liée à l'approvisionnement de la paille. L'agriculture sera vraisemblablement responsable de ce volet. Il va donc très bientôt falloir créer une structure juridique, qui permettra d'acquérir le matériel manquant (char, presse etc.) Tout ceci doit être organisé et un plan de financement doit être élaboré.

Une des décisions importantes qui devra être prise tout prochainement, est jusqu'à quel niveau l'agriculture désire s'impliquer dans la filière : elle a la possibilité de ne livrer que de la paille à l'entrée de la chaudière, avec le risque que la marge dégagée soit partagée avec l'opérateur industriel qui exploite le chauffage ou bien se battre pour « acheter » tout le projet, ce qui permettrait d'obtenir un rendement financier nettement plus important mais qui demande indéniablement, un investissement de départ plus conséquent.



Collex-Bossy ou Russin: le soleil de la belle saison garantit la chaleur de votre logement à Meyrin en hiver.

ANNONCES

RECHERCHE DE STAGE

Je suis âgée de 22 ans et je cherche un stage de 4 mois au maximum dans les domaines de l'agriculture, la viticulture ou la culture maraîchère afin de pouvoir entrer à l'Ecole d'ingénieurs de Lullier en septembre 2007.

Mes coordonnées:

Yingying Li – 12 rue de Bâle – 1201 Genève

Natel: 076 334 37 38

E-mail: doubling@gmail.com

Disponibilité: du 27 novembre 2006 jusqu'en septembre 2007.

PHILOS - ASSURANCES

Suite au départ de Mme Ana Leite :

Les demandes de permis et d'autorisation ou toutes autres questions relatives à l'assurance globale pour les employés agricoles doivent se faire en contactant **MME CAROLINE CIBEIRA** au **022. 939.03.09**.

Les questions relatives au deuxième pilier pour les employés agricoles (FRPP) se font auprès de **M. CHRISTOPHE COURTOIS** au **022.939.03.11**.

CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



3	syndicats
470	sociétaires
7'000	clients

SATIGNY → zone industrielle de Meyrin / voie N° 11 A
rue des Sablières 15
tél : 022/306.10.10 fax : 022/306.10.11
cag@cage.ch

MEINIER → route de Compois 14
tél : 022/754.44.71 fax : 022/752.47.08

CHARROT → route de Foliaz 28 A
tél : 022/771.22.51

Représentants

G. Paroisse 079/624.27.56

L. Dufournet 079/624.54.37